

Nantes, le 12 juin 2018

La Région demande à l'Etat d'adresser un message clair à la filière des Energies Marines Renouvelables sur l'avenir des parcs éoliens offshore

L'Etat a pris au mois de mars dernier, de manière unilatérale, la décision de réexaminer les conditions financières imposées aux candidats retenus, dans le cadre des appels d'offres négociés entre 2012 et 2014, pour l'implantation des six parcs éoliens offshore français, parmi lesquels deux sont ligériens.

Cette décision, prise sans concertation tant avec les acteurs de la filière EMR qu'avec les collectivités territoriales concernées, est lourde de conséquences.

Elle risque, non seulement, de déstabiliser une filière industrielle stratégique en pleine émergence, celle des Energies Marines Renouvelables, mais aussi d'aggraver le retard que notre pays accuse déjà face aux pays d'Europe du Nord, dans le domaine de l'éolien offshore.

En menaçant même d'annuler certains projets éoliens en mer, l'Etat prend en outre le risque d'adresser un message particulièrement dommageable aux centaines de PME françaises qui ont fait le choix de relever le défi de ces nouveaux marchés et de ces nouvelles technologies et se voient aujourd'hui stopper dans leur élan.

La Région des Pays de la Loire, qui s'affirme avec plus de 50 % des emplois déjà créés, en France en matière d'EMR, comme la vitrine du savoir-faire industriel français, est touchée au premier chef par ce changement brutal de stratégie de l'Etat.

L'Etat doit donc adresser de manière urgente un message clair à la filière EMR sur les nouvelles règles financières qu'il entend imposer en matière de parcs éoliens offshore, mais qui doivent impérativement préserver le calendrier prévu afin que puissent être rapidement confirmées les commandes aux industriels.

Pour ce qui est de la recherche de nouvelles zones d'implantation d'éolien offshore, posé ou flottant, il apparaîtrait dans l'immédiat totalement incompréhensible de se projeter alors même que l'incertitude demeure sur l'avenir des premiers parcs attribués.

Dans ces circonstances, tant que l'Etat n'aura pas précisé sa position, la Région demande un moratoire sur la définition de nouvelles zones EMR, en insistant sur la nécessité d'ouvrir une concertation approfondie avec les usagers de la mer, au premier rang desquels les marins pêcheurs.

Christelle Morançais

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet: Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 - 06 82 80 18 92